

Charleroi, le 19 mars 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Transport de marchandises sidérurgiques : la SNCB prétend ne pas avoir augmenté ses tarifs !

A la suite de visites dans plusieurs entreprises sidérurgiques de la région de Charleroi (organisées par l'Echevin de l'Environnement, Philippe SONNET), Olivier CHASTEL a interpellé le Secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques sur le coût du transport des marchandises par rail.

Si les sites sidérurgiques carolos sont aménagés pour que les marchandises puissent transiter par voie ferrée, près de la moitié de leur production actuelle est acheminée par route. Le transport routier de ces marchandises sidérurgiques a pris de l'ampleur il y a deux ans, lorsque la SNCB a doublé le prix de ses services.

Ce sont ainsi plus d'un million de tonnes (en tenant compte des productions des usines sidérurgiques carolos) qui transitent par les routes, vu le coût trop élevé du transport par rail. Cela génère un afflux supplémentaire de poids lourds dans le centre-ville de Charleroi et crée davantage de pollution, alors que la problématique environnementale est au centre de toutes les discussions.

Lors de son intervention en Commission, Olivier CHASTEL a également fait état d'un autre dysfonctionnement. Au-delà du coût du transport ferroviaire, les usines sidérurgiques sont confrontées à une inadaptation des services de la SNCB par rapport à leurs besoins (indisponibilité du matériel, délais de livraison trop long,...). Ainsi, pour une même destination, le transport par route prend trois jours alors qu'il en faut cinq par rail.

Pour Olivier CHASTEL, la SNCB n'offre pas à ces entreprises un service attractif, concurrentiel et adapté à leurs besoins (notamment en termes de délais de livraison et de quantités transportées).

Dans sa réponse, le Secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques a tout d'abord précisé que les tarifs de B-Cargo relevaient du choix commercial de l'entreprise et il a rappelé qu'il s'agissait d'une activité non subsidiée qui devait atteindre l'équilibre économique au risque de disparaître. Il a ensuite relaté que les prix de l'ensemble des contrats du principal client sidérurgiste régional étaient restés inchangés sur la période 2003-2006 (dans le cadre d'un accord qui garantissait la stabilité des prix en échange d'un maintien des parts de marché de B-Cargo). Par ailleurs, les prix des contrats du second client ont augmenté moins vite que l'inflation sur la même période (de l'ordre de 1 à 1.5% par an) et la répartition régionale n'a pas été modifiée. De plus, Bruno Tuybens a indiqué que ces contrats avaient été renouvelés à la satisfaction des parties pour la période 2007-2009.

Olivier CHASTEL s'est dit surpris de cette réponse qui contraste fortement avec ce que les responsables des entreprises sidérurgiques régionales lui avaient relaté au niveau des relations avec la SNCB. Il a cependant rappelé une réalité : la moitié des marchandises transitent aujourd'hui par route et ce, en raison de la non compétitivité de la SNCB tant au niveau de ses prix que de son offre. Le Député a déploré la non adaptation des services et le manque de volonté de cette entreprise publique à récupérer des parts de marché perdues.

Contact Presse : Céline Peeterbroeck (0478/200513)